



FICHE REPÈRES DU RSU 2022

Intercommunalités de Bretagne de plus de 100000 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

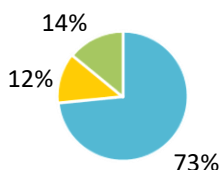
88%

> 7 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 8 recensées

> 10 791 agents recensés dans ces collectivités dont 7 926 fonctionnaires, 1 347 contractuels permanents et 1 518 contractuels non permanents

Effectifs

73% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	420	2 901	1 132	7
Contractuels permanents	85	397	192	7
Contractuels non permanents	34	763	217	7

En moyenne, 4 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

15,89 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ 0 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

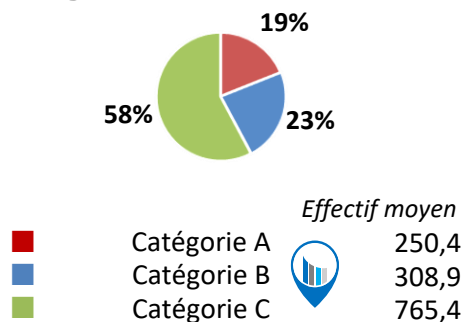
⇒ 5,4 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

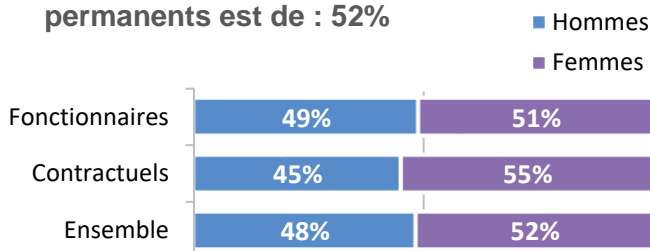
53% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	26,9%	28,7%	27,1%	359,6
Technique	54,2%	44,6%	52,8%	699,0
Culturelle	5,7%	8,9%	6,1%	95,0
Sportive	1,8%	3,0%	2,0%	30,2
Sociale	5,1%	6,8%	5,4%	83,0
Médico-sociale	3,6%	6,9%	4,1%	63,5
Médico-technique	0,1%	0,2%	0,1%	5,5
Police municipale	0,1%	0,0%	0,1%	11,0
Animation	2,5%	0,9%	2,3%	30,1
Total	100%	100%	100%	1 325

58% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 52%

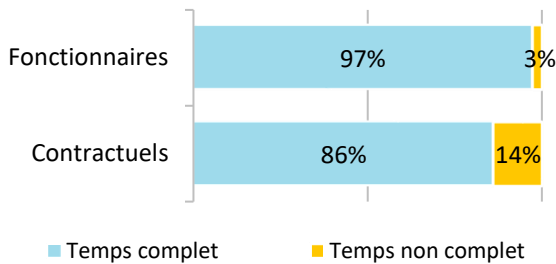


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 33% des agents

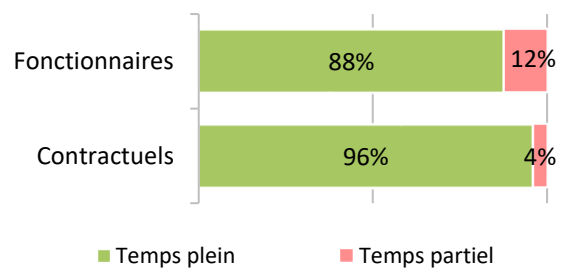
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	12%
Techniciens	9%
Attachés	8%
Rédacteurs	6%

Temps de travail des agents permanents

97% des fonctionnaires à temps complet contre 86% des contractuels



12% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	16%	Médico-technique	100%
Sociale	13%	Sociale	55%
Médico-sociale	6%	Culturelle	48%

3,8% des hommes à temps partiel
18,6% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

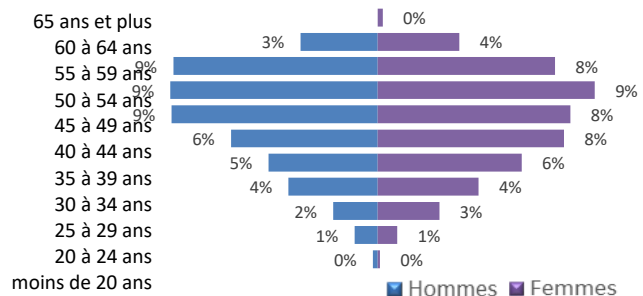
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,03
Contractuels permanents	38,57
Ensemble des permanents	46,66

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	36,07



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 1 384,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 1 100,0 fonctionnaires
> 158,4 contractuels permanents
> 126,4 contractuels non permanents

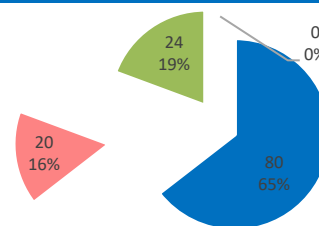
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	238,5...
Catégorie B	282,2...
Catégorie C	737,7 ETPR

Positions particulières

1,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 12,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,7%	48,5%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
1333,6 agents	1324,7 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↘	-2,1%
Contractuels	↗	8,8%
Ensemble	↘	-0,7%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	36%
Départ à la retraite	18%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	15%
Mutation (changement de collectivité)	10%
Mise en disponibilité sur demande	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	30%
Remplaçants	24%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	9%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

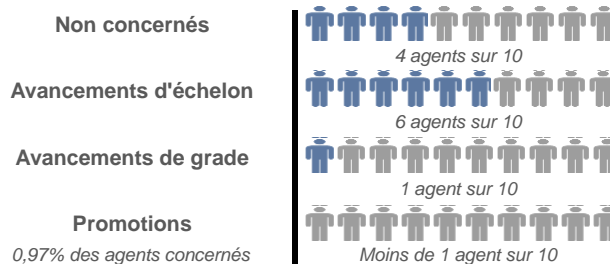
En moyenne, 2,5% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 21 Ruptures conventionnelles actées en 2022

100,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



0,97% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

- 14% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	20	10
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	-
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	-

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	66%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	13%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	6%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 31,08 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen

Budget de fonctionnement

211 105 193 €

Charges de personnel

65 604 614 €

Soit 31,08 % des dépenses de fonctionnement

Mise en place du RIFSEEP

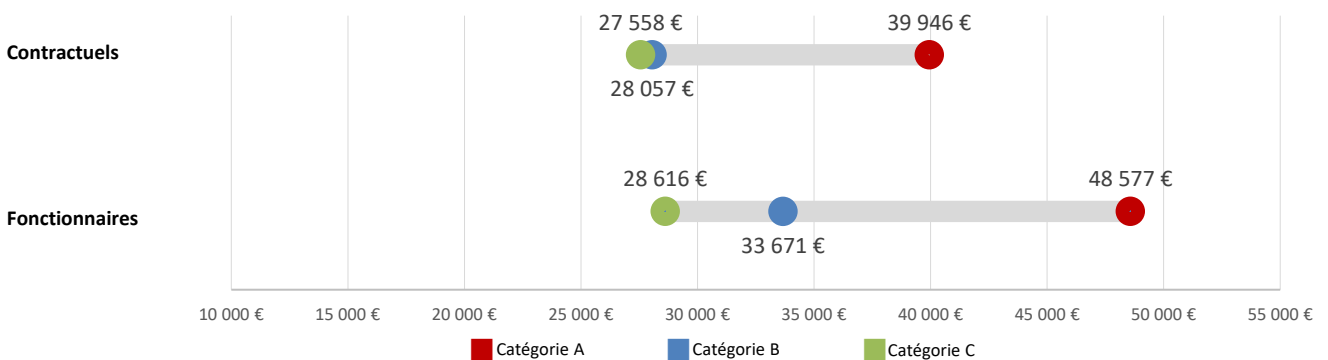
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



100% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,45 %

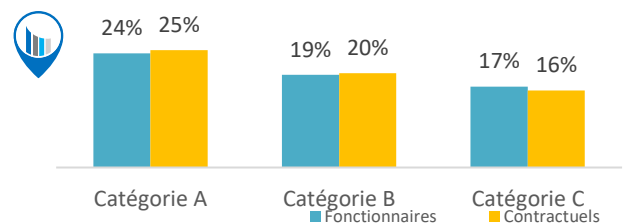
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 19,30%

Contractuels sur emplois permanents 20,53%

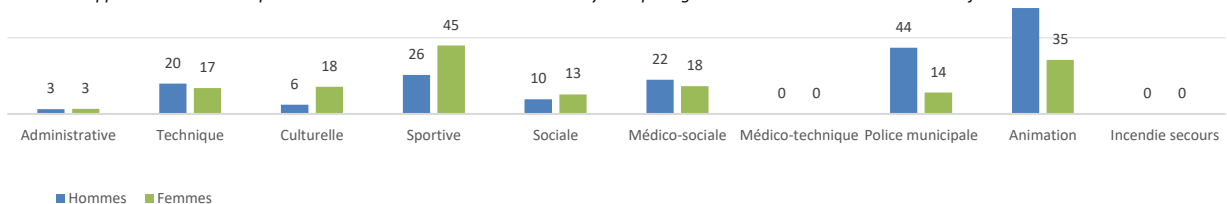
Ensemble 19,45%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 19793 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



83% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 20,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 9,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,67%	2,49%	5,21%	2,29%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,81%	2,70%	7,92%	2,38%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,80%	3,41%	8,87%	2,74%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 38,28 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

100% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 7,2 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 34 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 87%

Trajet 13%

Genre



Femmes 40%

Hommes 60%

Catégorie



Catégorie A 7%

Catégorie B 11%

Catégorie C 81%

69% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 8,2%

Genre



Femmes 53%

Hommes 47%

Statut



Fonctionnaires 93%

Contractuels perm. 7%

Catégorie



Catégorie A 7%

Catégorie B 14%

Catégorie C 78%

6 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	187 069 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	30 405 €

Prévention et risques professionnels

481 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 86 142 €

Coût par jour de formation : 179 €

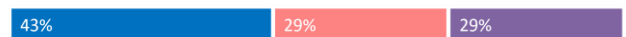
Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1,7% des femmes

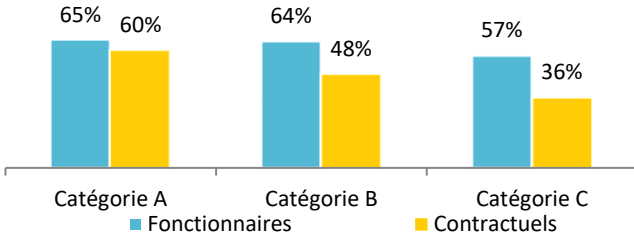
1,2% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 58% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

56% des femmes et 60% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

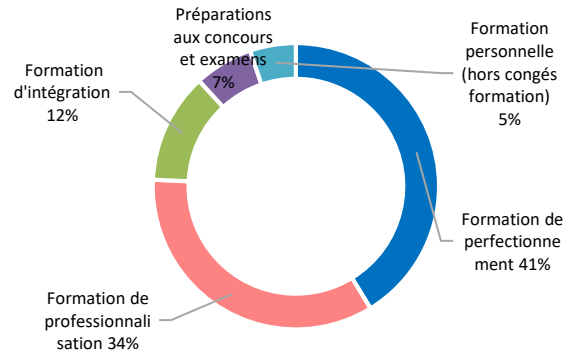


Le budget médian consacré à la formation est de 396 916 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	53%
Autres organismes	38%
Coût de la formation des apprentis	5%
Frais de déplacement	5%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent



Répartition des jours de formation par organisme

Autres organismes	49%
CNFPT cotisation obligatoire	39%
Collectivité	12%

Action sociale et protection sociale complémentaire

14% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

86% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

Santé	120 €
Prévoyance	133 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

100% des collectivités concernées par des grèves



424 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
7	1	0

% par saisine d'agent

57,1% des collectivités ont engagé des négociations collectives



42,9% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Mise en place du télétravail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Conditions et organisation du travail

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2024

Version 1